

Terrebonne, 5 janvier 2009

M. Alain Poirier  
Directeur national de santé publique  
Sous-ministre adjoint MSSQ  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec Qc  
G1S 2M1

c. c. M. Robert Coulombe, Président  
Union des municipalités du Québec (UMQ)  
M. Denis Lapointe  
Président commission de l'environnement (UMQ)

Objet : Création d'un Comité de santé publique sur les Antennes relais de cellulaire situées près des écoles et des garderies

Bonjour,

Je vous remercie de votre intérêt pour le dossier des antennes cellulaires et de leurs effets potentiels sur la santé humaine.

Considérant les faits suivants, nous demandons officiellement aux responsables de la santé publique du Québec de créer un comité d'experts afin de déterminer s'il y a lieu d'appliquer des limites de distance et de puissance aux installations des antennes de téléphonie cellulaire :

-Les responsables municipaux des villes de Terrebonne, Boucherville, Joliette, Varennes, Saint-Bruno, Anjou (...) ont dû s'opposer aux projets d'implantation d'antennes cellulaires à la suite d'inquiétudes manifestées par la population, principalement pour protéger les enfants.

-À Terrebonne, 841 personnes ont signé une pétition demandant le retrait d'antennes cellulaires situées à proximité d'écoles et d'une garderie. À Boucherville, 480 personnes ont fait de même pour empêcher l'installation d'une antenne dans un parc près d'une école

-Le rapport international **Bioinitiative** publié en 2006 sur les effets biologiques d'une exposition à long terme à de faibles niveaux de micro-ondes a souligné de nombreux maux et maladies comme les maux de tête, troubles de sommeil, de concentration, de vertige ressentis par les riverains d'antennes cellulaires. Plusieurs centaines de recherches scientifiques sur les effets des micro-ondes ont amené une équipe de scientifiques internationaux à proposer des recommandations pour modifier les normes de protection nationales et internationales actuelle.

-Le parlement européen a adopté le 4 septembre 2008 une résolution favorisant le changement des normes nationales en fonction du rapport **Bioinitiative**. Par la suite le Liechtenstein a modifié sa réglementation (petit pays aux riches citoyens indépendants des compagnies de cellulaire et soucieux de leur santé) et le ministre wallon de l'urbanisme de la Belgique a suspendu toutes nouvelles installations d'antennes en Wallonie (12 déc 2008).

-Les recherches épidémiologiques effectuées à Netanya en Israël (2006) et à Nalia en Allemagne(2006) ont révélé de trois à quatre fois plus de cancer pour les résidants situés à moins de 350 m des antennes. Ces études sont reconnues, publiées et font partie de la base de données de l'OMS

- Au Québec il y a eu le cas "étouffé " du Cegep André-Laurendeau: en 6 ans, 24 cancers, douze décès chez les employés travaillant sous l'effet de niveaux élevés de micro-ondes provenant d'antennes cellulaires situées sur le toit, retrait des antennes en 2006 sans admission de responsabilité. (Voir un extrait d'un rapport en annexe)

-De nombreux pays ont revu à la baisse les puissances d'émissions recommandées par l'OMS. De nombreux pays ont également appliqué le Principe de Précaution en limitant l'implantation des antennes à proximité des écoles et de la population.

-M. Jean Dorion, député du Bloc Québécois et M. Scott McKay député du parti Québécois appuient notre démarche.

-Les scientifiques indépendants suivants se sont prononcés publiquement en faveur de notre démarche : Paul Héroux, Docteur, Faculté de médecine de l'Université Mc Gill ;  
Magda Havas, Docteure en Environnement et Santé, Université Trent Toronto ;  
Abdesslem Khiat- Docteur, Département de radiologie, Hôpital St-Luc CHUM

-Les reportages de l'émission Découvertes de Radio-Canada :  
Wi-Fi du 24 avril 2008 : "les normes canadiennes de protection contre les micro-ondes des antennes cellulaires sont 10 000 fois plus élevées qu'en Autriche "  
Cellulaire et enfants, 20 novembre 2005 : " Les enfants sont plus sensibles aux micro-ondes que les adultes... "

-Le gouvernement fédéral et ses ministères Industrie Canada et Santé Canada refusent toutes remises en question de leurs normes. Le gouvernement fédéral a reçu plus d'un milliard de dollars au cours de la dernière année des compagnies de téléphonie cellulaire. Un possible conflit d'intérêts nous inquiète. La situation suivante confirme nos inquiétudes :  
<Recherche internationale "Interphone " – en 2000, 12 pays ont décidé d'étudier les liens entre le cancer et le téléphone cellulaire. Le Canada est le seul pays où les chercheurs sont financés par l'industrie des télécommunications (accroc majeur à l'éthique d'une recherche) . En plus, le Canada retarde depuis 4 ans la publication des résultats finaux en reportant continuellement la publication de ses propres résultats !>

\*\*\*\*\*

Les responsables de la santé du Québec doivent examiner ces faits en fonction de la protection de la santé publique des citoyens.

Le gouvernement du Québec et ses services de santé publique doivent rassurer la population québécoise afin de maintenir un lien de confiance basé sur une étude actualisée concernant les effets néfastes suspectés et/ou prouvés sur la santé, et ce, sans apparence de conflit d'intérêts.

Il y a urgence à créer ce comité, car au cours des prochains mois des milliers d'antennes cellulaires encore plus puissantes seront ajoutées à celles existantes. À Mascouche l'implantation antennes est prévue dans un clocher d'église situé à moins de 50 m d'une garderie.(...)

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive à notre requête, je vous offre mes sincères salutations,

François Therrien ,  
Enseignant en électricité  
Porte-parole du SEMO  
450 471 8371

[ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca)

Avez-vous signé la pétition SEMO sur le site internet ?

<http://www.dangersemo.com>

c. c. DSP Lanaudière, Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides, Québec.  
Responsables et élus municipaux et provinciaux